



ASSISES DU CIPAC

9 octobre 2017 – Carreau du Temple – Paris

9h30 Accueil des participants

10h00 Introduction de la journée par Catherine Texier, Présidente du CIPAC

10h30 **Droits culturels : quelles traductions concrètes dans la définition des politiques publiques de soutien aux arts plastiques ?**

A travers son inscription dans la loi NOTRe, l'obligation de respect des droits culturels est désormais une donnée incontournable de la responsabilité culturelle reconnue aux collectivités territoriales et à l'Etat. Comment s'effectuera la prise en compte de cette obligation ? Assisterons-nous à l'évolution de la conception des politiques culturelles ou à la consolidation de valeurs déjà à l'œuvre ?

Intervenants

Christelle Blouët - Coordinatrice, Réseau culture 21

Katia Bourdin - Présidente de la Commission Culture-Patrimoine-Identités régionales-Sports-Jeunesse-Solidarités-Handicap, Région Nouvelle-Aquitaine

Anaïs Morand - Chargée de mission projets transversaux et innovants, Département de l'Ardèche

12h00 Pause méridienne

14h00 **Education artistique et culturelle : quelles ambitions pour les arts plastiques ?**

L'éducation artistique et culturelle est de nouveau revendiquée comme étant une priorité : qu'en est-il de la collaboration interministérielle en la matière ? Quelle place peuvent prendre les arts plastiques dans les politiques d'éducation artistique et culturelle ? Quelles modalités pour l'évaluation des politiques et des actions ?

Intervenants

Yves Citton - Professeur de littérature et media à l'université Paris 8 et co-directeur de la revue *Multitudes*

Floriane Mercier - Cheffe du bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture

15h30 **Politiques publiques : comment s'exerce la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de soutien aux arts plastiques ?**

La réforme territoriale a provoqué une refonte en profondeur des politiques publiques de soutien à la culture. La prise en compte des particularités territoriales est une nécessité pour établir les collaborations entre les différents niveaux de collectivités. Les Schémas d'Orientations pour le Développement des Arts Visuels et autres dispositifs de co-construction permettront-ils de dessiner les grandes orientations des politiques de soutien aux arts plastiques ?

Intervenants

Emmanuelle Dormoy - Vice-présidente chargée de la Culture, Conseil régional de Normandie

Régine Hatchondo - Directrice générale de la création artistique, Ministère de la Culture

Nathalie Kerrien - Adjointe au Maire d'Orléans déléguée à la Culture représentant France Urbaine

17h30 Clôture de la journée
